



Le travail saisonnier

Les risques professionnels et vos responsabilités en tant qu'employeur

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- Vous vous interrogez sur les conséquences du travail saisonnier sur la santé de vos salariés.
- Vous vous interrogez sur la prise en charge des saisonniers par votre service de santé au travail.

CONTEXTE

- Vous employez des salariés en Contrat à Durée Déterminée pour motif « saisonnier ».

OBJECTIFS

- Sensibiliser les risques du travail saisonnier.
- Informer du type de suivi des saisonniers.
- Présenter les actions de formation et de prévention auxquelles les saisonniers sont convoqués.



PUBLIC

- Employeurs.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.
- Préventeurs.
- Membres du CSE.

L'EXPERTISE CMAIC

- Conseils personnalisés.
- Mise à dispositions de documentations.

INTERVENANT

- Référent saisonniers.

INFOS PRATIQUES

- Durée : 2 heures.
- De 9h00 à 11h00.

Plus d'informations,
vous inscrire :
www.cmaic.fr